



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
10 février 2000
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Vingt-deuxième session

17 janvier-4 février 2000

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de l'article 21 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

**Rapports présentés par les institutions spécialisées
des Nations Unies sur l'application de la Convention
dans les domaines entrant dans le cadre de leurs activités**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science
et la culture**

1. Au nom du Comité, le 18 novembre 1999, le Secrétaire a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à présenter au Comité, avant le 20 décembre 1999, un rapport sur les informations qui lui avaient été fournies par les États concernant l'application de l'article 10 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui viendrait compléter les informations figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la vingt-deuxième session du Comité.

2. Le Comité a également souhaité recevoir des informations sur les activités et programmes entrepris par l'UNESCO et les décisions de principe adoptées pour promouvoir l'application de l'article 10 et des articles connexes de la Convention.

3. Le rapport qui figure en annexe a été présenté comme suite à la demande du Comité.

**Rapport soumis par l'Organisation
des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture au Comité
pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes
à sa vingt-deuxième session**

I. Introduction

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes tiendra sa vingt-deuxième session

* CEDAW/C/2000/I/1.

du 17 janvier au 4 février 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Conformément à l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les institutions spécialisées sont invitées à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans tous les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités.

2. L'UNESCO est invitée à communiquer des informations relatives à l'article 10 et aux articles connexes de la Convention qui ont un lien avec la question de l'égalité entre les sexes. Il lui est par ailleurs demandé de faire rapport sur ses activités, programmes et décisions les plus récents promouvant l'application de l'article 10 et des articles connexes de la Convention. Ces renseignements figurent à la section II du présent rapport. La section II est consacrée aux mesures prises par l'UNESCO pour appliquer les dispositions de la Convention, en particulier dans les pays dont les rapports sont examinés à la vingt-deuxième session, à savoir l'Allemagne, le Bélarus, le Burkina Faso, l'Inde, la Jordanie, le Luxembourg, le Myanmar et la République démocratique du Congo.

II. Contribution de l'UNESCO à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les domaines qui entrent dans le cadre de ses activités

Les femmes, les petites filles et l'éducation

3. On estime qu'il y a actuellement dans le monde 876 millions d'adultes illettrés (563 millions de femmes et 313 millions d'hommes). Les tendances observées récemment semblent indiquer que le taux d'analphabétisme diminue à l'échelle mondiale. Toutefois, dans de nombreuses régions du globe, en particulier en Afrique subsaharienne et dans certains pays d'Asie du Sud et pays arabes, on s'attend à ce que celui des femmes reste alarmant (entre 70 et 92 %).

4. L'éducation reste donc à juste titre un domaine d'action prioritaire pour l'UNESCO. Elle constitue en effet peut-être notre meilleure arme face aux difficiles problèmes de notre époque, en particulier l'exclusion persistante que vivent un très grand nombre de femmes et de petites filles dans le monde. Si d'indéniables progrès ont été accomplis sur la voie de l'éducation pour

tous, les disparités sexuelles au niveau des effectifs, de l'alphabétisation, de l'accès à l'éducation et de la qualité de l'enseignement n'ont pas disparu. La situation est même catastrophique dans de nombreuses régions qui comptent parmi les plus pauvres de la planète.

5. Bien que les taux de scolarisation primaire aient sensiblement augmenté au cours des 20 dernières années, les disparités entre les sexes demeurent relativement marquées dans certaines régions du monde. Dans l'enseignement secondaire et supérieur, où les taux de scolarisation sont beaucoup plus faibles, la question de ces disparités devient secondaire. En Amérique du Nord, en Europe et dans les pays en transition, où les taux de scolarisation sont plutôt élevés, les taux d'inscription des filles sont même supérieurs à ceux des garçons. À l'inverse, ils sont très nettement inférieurs dans les régions peu développées. Or, toutes les études s'accordent pour dire et redire que l'éducation des femmes de tout âge est le meilleur investissement qu'une société puisse faire pour combattre la pauvreté et garantir le développement et la justice sociale.

6. Les effets bénéfiques de l'éducation des petites filles et des femmes s'amplifient au fil des générations. Les femmes qui disposent d'une solide éducation de base ont plus de chances d'être associées au développement et à la prise de décisions et ont moins d'enfants; ces enfants sont en meilleure santé et deviendront à leur tour sans doute plus instruits que ceux des femmes n'ayant reçu aucune éducation. Par ailleurs, les enfants sont d'autant plus entourés de soins et d'attentions qu'ils sont moins nombreux et les taux de mortalité infantile et de fécondité diminuent avec la taille des familles. En dépit de ce constat sans appel, l'effort d'éducation des petites filles et des femmes se heurte encore à de nombreux obstacles. Les systèmes éducatifs en place sont souvent mal équipés pour assumer la tâche qui leur incombe. Écrasés par le poids des structures bureaucratiques, d'une discipline excessive, de programmes dépassés et du surpeuplement, ils ont du mal à attirer et à retenir les filles dans leurs établissements. D'autres facteurs contribuent au déséquilibre des sexes dans l'éducation : les problèmes d'ordre politique et institutionnel, les difficultés socioéconomiques, les préjugés culturels ou le poids des traditions.

7. L'urgence de la situation a incité l'UNESCO à mettre en œuvre et soutenir toute une série de programmes novateurs et ambitieux qui font de l'éducation des petites filles et des femmes une priorité. L'organisation s'efforce constamment d'intégrer des

solutions nouvelles dans ses nombreux programmes d'enseignement scolaire et parascolaire pour aller à la rencontre de ces populations négligées. L'objectif est de susciter un effort global de renouveau et de revitalisation des systèmes éducatifs en misant davantage sur un enseignement mieux adapté et de meilleure qualité, sur la mise en œuvre et la promotion de politiques soucieuses d'équité entre les sexes, ainsi que sur le renouvellement des programmes et du matériel pédagogique, l'introduction de services de consultation et d'orientation professionnelle et l'innovation pédagogique. Il est clair également qu'il faut promouvoir la participation des collectivités et des parents, l'égalité d'accès au savoir et à l'information, l'enseignement non scolaire, l'éducation des adultes, l'éducation préscolaire, l'apprentissage des langues locales et nationales et les activités rémunératrices.

Son mandat couvrant l'éducation, la science, la culture et la communication, l'UNESCO possède un avantage comparatif dans le domaine de l'éducation de base et a pu mettre au point des activités originales et des mécanismes adaptés à la diversité des besoins dans les différentes régions du monde. On trouvera à la section III du présent rapport des exemples précis tirés des rapports de pays examinés par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à sa vingt-deuxième session.

Les femmes et la formation technique et professionnelle

8. Le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 26-30 avril 1999) a permis aux différents acteurs concernés de débattre de la réforme des politiques et des pratiques éducatives face à la nécessité d'assurer une éducation et une formation tout au long de la vie pour répondre aux exigences du marché du travail au XXI^e siècle. Dans sa recommandation 4.4, le Congrès a estimé que la sous-représentation des femmes dans l'enseignement technique et professionnel était un sujet de préoccupation prioritaire et qu'il fallait remettre en question les rôles traditionnels dévolus aux hommes et aux femmes dans le monde du travail. Il a considéré également que l'enseignement technique devait intégrer des dimensions sexospécifiques aussi bien dans son contenu que dans son fonctionnement. Les congressistes ont insisté sur la nécessité de tenir davantage compte des besoins spécifiques des femmes dans les services de consultation et d'orientation sco-

laire et professionnelle et de créer des conditions propices à l'entrée des femmes dans les établissements d'enseignement technique et professionnel.

Les femmes et l'enseignement supérieur

9. Le projet sur les femmes et l'enseignement supérieur a été mis en place dans le cadre du Programme UNITWIN Chaires UNESCO, jumelage des universités pour l'enseignement supérieur. Ce projet se propose de mettre au point des programmes de formation et de recherche appliquée visant à émanciper les femmes diplômées de l'enseignement supérieur. L'idée est d'associer plus étroitement les femmes à la réforme et à la gestion de l'enseignement supérieur afin qu'elles puissent acquérir des capacités de direction et d'organisation, et notamment de faire prévaloir la dimension sexospécifique dans les disciplines qui ont des incidences directes sur le développement.

10. Sept chaires universitaires de l'UNESCO sont actuellement consacrées aux questions liées à la condition féminine. Il convient de signaler notamment la chaire *Femmes, éducation de base, santé et développement durable* (université de Nairobi), dont l'objectif est de renforcer la recherche appliquée sur la problématique hommes-femmes et accroître la contribution des femmes diplômées au processus de développement, la chaire *Femmes, société et développement* (université de Varsovie), créée pour promouvoir une recherche de pointe et une formation de haut niveau facilitant une approche interdisciplinaire des questions intéressant les femmes, et la chaire *Stratégies d'extension en faveur du développement rural : approches sexospécifiques* (Viet Nam), qui permet d'élaborer en collaboration avec les paysans et les autorités locales des projets de développement rural tenant compte des sexospécificités. Il existe également, outre ces chaires, des réseaux spécialisés comme le réseau ACU (Association des universités du Commonwealth)/UNITWIN des femmes universitaires pour la gestion de l'enseignement supérieur.

11. Ce dernier réseau a un certain nombre de réalisations à son actif, notamment la publication d'un recueil de synthèse des bonnes pratiques adoptées pour promouvoir l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi (avec études de cas portant sur l'Afrique du Sud, l'Inde et la Nouvelle-Zélande), et un séminaire de formation sur les femmes et la gestion de l'enseignement supérieur à l'intention des universitaires et administratrices d'Asie et du Pacifique (univer-

sité de Malaisie, février 1999). Les enseignements tirés de cette rencontre ont été intégrés dans le nouveau programme de maîtrise Femmes et développement proposé par l'Institut pédagogique de l'université de Londres. Un nouveau réseau Femmes et développement associant diverses universités des deux Amériques et portant sur l'esprit d'initiative des femmes dans différents domaines a été lancé dans le cadre du réseau Femmes et développement social de l'UNESCO/OUI (Association universitaire interaméricaine).

12. Cette initiative a donné lieu à un séminaire sur les femmes et la démocratie (Montréal (Canada), août 1999) et à la publication d'un ouvrage intitulé *Graduate profiles for a Changing society* (1998). D'autres ouvrages ont accompagné ce projet spécial : *Poverty revisited* et *Transition from Pre-School to Secular Basic Education : The Role of High Education*, tous deux établis par la chaire sur les femmes, la santé communautaire et le développement durable de l'université de Nairobi. La chaire Femmes, sciences et développement de l'Association des universités africaines/UNESCO prépare de son côté un ouvrage sur les femmes et la science, en collaboration avec l'université scientifique et technique de Kumasi (Ghana) et des universités situées en Gambie, au Sénégal et au Togo. Un séminaire s'est tenu à Rio de Janeiro en avril 1998 pour évaluer la première phase d'un projet sur la mobilisation sociale et la participation populaire (axé sur la formation des femmes à l'action locale dans sept municipalités). Trois conférences ont eu lieu en 1999 : à Oxford (Royaume-Uni) (Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement), à Dublin (Les femmes et le règlement des conflits), et à Leyde (Pays-Bas) (Les femmes et les migrations), avec le soutien de l'Union européenne.

13. D'autres initiatives méritent d'être signalées : création de départements d'études de la condition féminine dans plusieurs universités indiennes, et suivi des cours proposés; création d'une chaire UNESCO consacrée aux politiques sexospécifiques et aux droits de l'homme à l'université nationale kirghizo-slave du Kirghizistan; chaire UNESCO concernant les femmes, la société et le développement à l'université de Varsovie; chaire UNESCO sur les femmes et la communication en Asie et dans le Pacifique, en République de Corée; chaire UNESCO d'études de la condition féminine au Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF) en Tunisie; et programme international sur les femmes, la

science et l'ingénierie à l'université de l'Iowa (États-Unis d'Amérique) qui forme des femmes venues d'une cinquantaine de pays des quatre coins du monde.

Élimination des stéréotypes sexistes

14. L'UNESCO continue à se mobiliser pour éliminer les attitudes et conduites sexistes qui se perpétuent par le biais de l'école, des médias, de la famille et des institutions religieuses. La parution de la troisième édition révisée et actualisée de la brochure intitulée « Pour un langage non sexiste » (qui existe également en anglais) a été extrêmement bien accueillie. Plus de 10 000 exemplaires ont déjà été diffusés. Le rapport sur le rôle des hommes et la masculinité dans la perspective d'une culture de la paix aborde lui aussi la question complexe des préjugés sexistes. Le *Manuel de formation sur les sexospécificités* (initialement publié en français et en anglais par l'UNESCO), qui est le fruit de sept années d'expérience de la formation en Afrique, dans les pays arabes et dans le Pacifique, a été traduit en arabe. Il faut aussi réviser de fond en comble les manuels scolaires, car ils continuent de véhiculer des stéréotypes sexistes, même dans les pays qui ont un bon palmarès en matière de promotion de la femme.

Les femmes, la science et la technologie

15. Des efforts délibérés ont été déployés avec plus ou moins de succès pour accroître la participation des femmes à la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 26 juin-1er juillet 1999) : mention expresse du principe de mixité des délégations sur les invitations officielles; envoi d'une déclaration spéciale avec la documentation de base adressée aux États Membres; participation des femmes à la rédaction du document final; organisation de manifestations spéciales (réunions-débats, tables rondes, expositions, groupes de travail de femmes, conférences de presse) sur les femmes et les sexospécificités. La Conférence a mobilisé le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), les commissions nationales de l'UNESCO, des gouvernement et diverses organisations non gouvernementales (ONG) de femmes, dont l'OFAN (Once and Future Action Network) et la TWAWS (Association des femmes scientifiques du tiers monde). Dans le cadre des préparatifs, l'UNESCO avait organisé six forums régionaux et sous-régionaux sur les femmes, la science et la technologie pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Bariloche (Argentine), l'Asie et le Pacifique, à Sydney (Australie), l'Afrique, à

Ouagadougou, les pays méditerranéens, à Turin (Italie), l'Europe, à Bled (Slovénie) et les pays arabes, à Abou Dhabi (Émirats arabes unis). Le Programme d'action adopté à l'issue de la Conférence reprend les principaux thèmes abordés lors des débats et sa mise en œuvre sera assurée grâce aux réseaux de femmes.

Les femmes et la culture de la paix

16. Dans le cadre de son engagement en faveur d'une culture de paix partout dans le monde, l'UNESCO entend tout particulièrement aider les femmes à s'exprimer sur les grandes questions actuelles et sur les choix qui engagent l'avenir. Ses efforts dans ce domaine se sont déployés sur plusieurs fronts : renforcement des capacités des femmes en matière d'échange d'informations et de connaissances aux niveaux local, national, régional et international; mobilisation accrue des ressources intellectuelles des femmes; et définition d'une nouvelle conception de l'engagement politique fondée sur la solidarité vraie, le partage du pouvoir, la coopération et l'esprit d'équipe plutôt que sur la concurrence acharnée. Parmi les initiatives prises figurent notamment la Conférence panafricaine des femmes sur la culture de la paix et la non-violence en Afrique (Zanzibar (Tanzanie), mai 1999), le rapport sur la santé des femmes, la bioéthique et les droits de l'homme établi sous l'égide du Comité international de bioéthique, la marche mondiale des femmes en l'an 2000 (lancée par la Fédération des femmes du Québec et un vaste réseau d'associations locales de militantes) pour protester contre la pauvreté et la violence et le deuxième Festival de Thessalonique (août 1997) coorganisé par le programme Femmes de la Méditerranée de l'UNESCO et le Centre pour les femmes et la paix dans les Balkans, qui a réuni des créatrices du Bassin méditerranéen et des pays de la mer Noire. L'UNESCO a également poursuivi sa coopération avec le Forum des femmes de la Méditerranée, notamment en collaborant aux préparatifs du troisième Congrès sur les femmes, la science et la technologie organisé en conjonction avec la Conférence mondiale sur la science.

17. L'UNESCO s'est largement mobilisée pour appuyer les femmes africaines dans le combat qu'elles mènent pour faire cesser la violence et les conflits armés sur leur continent et pour les aider à devenir des partenaires incontournables du processus de consolidation de la paix. Le projet spécial « Les femmes et la culture de la paix en Afrique, 1998-1999 », lancé au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine,

en République du Congo, en Namibie, en République-Unie de Tanzanie et en Sierra-Leone, a donné de bons résultats.

18. L'ouvrage de photos bilingue (français/anglais) intitulé *Non à la guerre, disent les femmes*, a été publié en mars 1999 et une affiche sur les femmes et la culture de la paix a été éditée à l'occasion de la Journée internationale de la femme de 1999 et de l'Année internationale de la culture de la paix. Ils ont été diffusés auprès des bureaux de pays de l'UNESCO et des commissions nationales, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies et dans la communauté des ONG.

Institutionnalisation de l'égalité entre les sexes

19. Les efforts d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes faits par l'UNESCO ont surtout porté sur le renforcement des mécanismes institutionnels existant chez les États Membres et au sein du Secrétariat pour défendre les intérêts des femmes dès la naissance conformément au Plan d'action de Beijing et à d'autres instruments des Nations Unies. Ils visaient à favoriser des échanges réguliers entre les responsables des questions relatives aux femmes à l'échelle de l'Organisation; à mettre à jour et revoir la pochette d'information et le site Web sur l'égalité hommes-femmes, et notamment les pages d'accueil sur les différents programmes de l'UNESCO; à produire la publication *Partnership is Power: Women and Men for Gender Equality*; à tenir compte des informations relatives à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le programme de formation du personnel de l'UNESCO; et, pour le Directeur général, à mener une campagne délibérée pour promouvoir et recruter des femmes à des postes plus élevés au sein de l'Organisation.

20. Outre qu'une femme connue a été nommée conseillère régionale de l'UNESCO pour les femmes et les filles en Amérique latine et aux Caraïbes, plusieurs personnalités féminines sont à la tête de grands comités intergouvernementaux qui s'intéressent à l'éthique et aux nouvelles technologies (Mme Finnbogadottir) et aux assises de l'Afrique (Mme Graça Machel). Certains des bureaux extérieurs ont contribué au renforcement des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes en organisant des réunions de groupes d'experts chargés de mettre au point des stratégies régionales pour aider les décideurs nationaux à appliquer le Programme d'action de Beijing. Enfin, la réunion consultative UNESCO-ONG sur la condition de la

femme et l'égalité des sexes a contribué à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, essentiellement par le biais des travaux de ses six groupes de travail thématiques. Le groupe sur les femmes, la science et la technologie a pris une part particulièrement active à ce processus en aidant le Secrétariat à institutionnaliser l'égalité entre les sexes dans le cadre de la Conférence mondiale sur la science tandis que d'autres groupes se sont concentrés sur la promotion d'un langage non sexiste, l'assimilation des rudiments du droit, l'action en faveur des filles et la lutte contre la pauvreté.

21. La promotion et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a aussi été un thème prioritaire au cours de cette période. Avec l'aide financière du Gouvernement des Pays-Bas, l'UNESCO a pu tenir l'engagement qu'elle avait pris d'appliquer l'article 10 de la Convention en publiant en 1998 le texte de la Convention dans un format poche, sous le titre « passeport pour l'égalité ». Ce passeport est en cours de réimpression dans 10 langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, hindi, portugais, ourdou, russe et swahili). La nouvelle version sera diffusée dans le monde entier grâce aux organismes des Nations Unies partenaires de l'UNESCO (Division de la promotion de la femme de l'ONU, Organisation internationale du Travail, Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, UNIFEM, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). Parmi les autres activités prévues, on peut mentionner les programmes de formation lancés par le Gouvernement mauritanien en collaboration avec le bureau de l'UNESCO à Rabat; et la production d'un manuel sur les droits des filles et des femmes par l'UNESCO en Afrique, dans les États arabes et en Asie.

22. L'édition bilingue anglais-français des *Droits de l'homme : recueil d'instruments internationaux (1999)* qui porte sur l'état de ratification des instruments internationaux et régionaux est consacrée au vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle a été établie à titre de contribution à l'application des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne concernant la ratification universelle des instruments relatifs aux droits de l'homme. Elle a déjà été largement diffusée et 500 exemplaires ont été envoyés à l'Union interparle-

mentaire pour être distribués aux parlementaires afin d'encourager la ratification des grands instruments internationaux. Elle a été également envoyée à la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour qu'elle la distribue à tous les membres du Comité.

III. Mesures prises par l'UNESCO pour appliquer les dispositions à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en particulier dans les pays dont les rapports seront examinés à la vingt-deuxième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : Allemagne, Bélarus, Burkina Faso, Inde, Jordanie, Luxembourg, Myanmar et République démocratique du Congo

Bélarus

Statistiques de base

23. Population féminine en 2000 : 5 447 000; population féminine âgée de 15 à 49 ans en 2000 : 2 695 000; indice synthétique de fécondité par femme, 1995-2000 : 1; espérance de vie à des femmes à la naissance, 1995-2000 : 75 ans; proportion brute de filles inscrites dans l'enseignement primaire et secondaire par rapport aux garçons, 1995 : 96; proportion brute de filles inscrites dans l'enseignement primaire par rapport aux garçons en 1995 : 94.

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l'UNESCO (1998/1999)

Les femmes et l'éducation

24. Le bureau de l'UNESCO a soutenu le projet spécial sur les femmes, l'enseignement supérieur et le développement et accepté l'apport du Gouvernement roumain au titre du programme régional du Centre européen pour l'enseignement supérieur portant sur les pratiques optimales en matière de promotion de l'égalité hommes-femmes dans l'enseignement supérieur.

25. Le bureau a participé au rassemblement de données (Ministre de l'éducation, Université d'État du Bélarus, Centre d'études sur l'égalité hommes-femmes, Minsk).

26. Le bureau a contribué à l'élaboration d'une des huit monographies de Mme Galina Shaton, de l'Institut Envila, établissement d'enseignement privé pour les femmes de Minsk.

Les femmes, la science et la technique.

27. L'UNESCO a encouragé la diffusion, le transfert et le partage des données relatives aux sciences exactes et aux sciences naturelles et a participé à un programme international d'université d'été sur la physique des hautes énergies organisé à l'intention de 13 femmes en collaboration avec l'Institut de recherche nucléaire.

28. Par le biais du programme méditerranéen, l'UNESCO a financé un cours sur la biochimie et les biotechnologies en Pologne, du 11 au 17 octobre 1988, pour aider les jeunes scientifiques et les étudiants en doctorat à acquérir des connaissances et une expérience pratique sur les mécanismes de reconnaissance de l'acide ribonucléique (ARN) et des protéines.

29. Le bureau a participé à une réunion préparatoire à la Conférence mondiale sur la science, organisée par la Commission nationale slovène à Bled (Slovénie), du 5 au 7 novembre 1998. De nombreuses recommandations ont été formulées et les participants ont été unanimes à souligner l'importance de la participation des femmes dans les domaines de la science et de la technologie comme condition du développement durable. Ils se sont également engagés à tenir compte des questions d'égalité entre les sexes dans le cadre des travaux de la Conférence mondiale et de présenter leurs recommandations à l'occasion de la Conférence.

30. Le projet des écoles associées regroupe actuellement 12 écoles (neuf écoles secondaires et trois écoles professionnelles/techniques). Par ailleurs, quatre étudiants et deux enseignants ont participé à la rencontre internationale organisée sur le thème « Les scientifiques du futur : des femmes et des hommes », qui portait sur l'égalité entre les sexes dans le domaine de la science (UNESCO, Paris, 21-27 avril 1998).

Burkina Faso

Statistiques de base

31. Population totale, hommes et femmes confondus, 2000 : 12 057 000; population féminine, 2000 : 6 039 000; population féminine âgée de 15 à 49 ans, 2000 : 2 666 000; indice synthétique de fécondité par femme, 1995-2000 : 7; espérance de vie des femmes à la naissance, 1995-2000 : 47 ans; taux d'analphabétisme des adultes (estimation pour 1995), hommes et femmes confondus : 80,8 %; taux d'analphabétisme des adultes (estimation pour 1995), femmes : 90,8 %; taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, 1995, filles et garçons : 31 %; proportion nette de filles inscrites dans l'enseignement primaire par rapport aux garçons, 1995 : 24.

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l'UNESCO (1998/1999)

Les femmes et l'éducation

32. La mission principale du bureau de l'UNESCO à Ouagadougou est d'améliorer l'éducation (éducation de base, éducation des filles et des femmes, exécution du projet spécial sur l'éducation des filles et des femmes dans le Sahel), l'accent étant mis sur l'élargissement de l'accès à l'éducation des filles et des femmes notamment, et sur l'amélioration de la qualité de l'éducation de base.

33. Dans le cadre du programme concernant l'alphabétisation, la postalphabétisation et l'éducation de base des adultes, le bureau a mis au point une pochette sur le renforcement des capacités des ONG, soucieuse d'égalité entre les sexes et respectueuse des différences culturelles.

34. Le bureau a participé au séminaire international visant à promouvoir la formation de spécialistes de la petite enfance intitulé « Mobilisation des femmes pour créer des structures novatrices pour les jeunes enfants » (Bamako, 2-9 février 1998).

35. Il a également soutenu des programmes d'éducation et de formation artistique et professionnelle destinés aux enfants des rues et aux enfants qui travaillent, que propose l'école WAMDE à Ouagadougou; financé la construction, l'ameublement et l'équipement de cinq ateliers et fait don du matériel et des fournitures scolaires.

Éducation préventive pour lutter contre l'abus des drogues et le sida

36. Des représentantes des organisations féminines de base ont participé à l'atelier régional de l'ONUSIDA, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, qui portait sur l'éducation préventive pour lutter contre le VIH/sida pour les femmes en Afrique (Côte d'Ivoire, 7-11 septembre 1998).

Accès des filles à l'enseignement scientifique, technique et professionnel

37. Le bureau a coorganisé le Forum africain sur les femmes, la science et la technologie (Ouagadougou, 25-28 janvier 1999) avec le Gouvernement du Burkina Faso. Le pays se propose de participer au projet ADEA relatif à l'accès des femmes à l'enseignement des mathématiques et des sciences en Afrique que parraine le groupe de la participation des femmes et que finance un groupe de donateurs dont fait partie l'UNESCO.

38. Le bureau a participé au projet de promotion de l'accès des filles à l'enseignement scientifique, technique et professionnel en Afrique, en coopération avec différentes institutions publiques et ONG : le Forum des éducatrices africaines (FEA); le réseau pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines de la science et de la technologie et l'association du tiers monde pour les femmes et la science. Le projet a pour objectif la révision des programmes et manuels scolaires et la formation des enseignants.

39. Le bureau a aidé à exécuter le projet spécial, intitulé « Donner des moyens aux femmes, programme de développement communautaire aux zones rurales » et destiné à améliorer les conditions de vie des rurales. Ce projet faisait partie d'une stratégie de développement intégré lancée dans huit villages du département du Kokologho et portait sur la gestion des ressources en eau, les activités génératrices de revenus destinées aux femmes, la sensibilisation aux droits de l'homme, la formation et l'information à l'intention du grand public.

Les femmes et la culture

40. Dans le cadre du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou, Mmes Djiguembe et Ibouldou ont présenté des créations textiles originales au stand de création de l'UNESCO (Ouagadougou, 30 octobre-8 novembre 1998). Elles ont participé à un atelier or-

ganisé par l'UNESCO, à l'occasion duquel elles ont présenté les techniques de conception, d'adaptation et de commercialisation de leurs produits. Leur participation leur a permis de mettre en pratique les connaissances qu'elles avaient acquises et de réaliser un chiffre de ventes équivalant à plus d'une année de revenus. Elles ont également pu entrer en contact avec de nombreux acheteurs et vendeurs d'Europe.

41. Le prix UNESCO de l'artisanat de 1998 pour l'Afrique a été décerné à l'occasion du Salon, ce qui a permis au public de se familiariser avec les initiatives récentes de l'UNESCO en faveur des artisanes et des créateurs d'origine africaine.

42. Le huitième Festival international de théâtre et de marionnettes de Ouagadougou a été organisé par l'Institut international du théâtre (Ouagadougou, 24-31 octobre 1998) pour sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'art en Afrique. Dix-neuf troupes théâtrales et huit troupes de marionnettes représentant 10 pays d'Afrique (et deux d'Europe) ont participé au Festival.

Les femmes et les médias

43. Le bureau a participé au projet régional financé par l'Allemagne et intitulé « Appui des médias communautaires à l'éducation de base ». La collaboration dans le domaine de l'éducation et de la communication s'est développée au niveau des comités locaux créés pour lancer des campagnes de sensibilisation. En coopération avec ces comités locaux, des campagnes (menées par le biais des radios et des journaux locaux) ainsi que des ateliers de sensibilisation et des conférences ont été organisés pour promouvoir l'éducation des filles et des femmes dans les communautés rurales de Poura et de Diapaga.

Les femmes, la science et la technologie

44. L'UNESCO a tenu une série de consultations régionales, dans le monde entier, sur la question des femmes et de la science en prévision de la Conférence mondiale sur la science. Un forum régional pour l'Afrique s'est tenu au Burkina Faso, en janvier 1997. Parmi les principales questions abordées par ces forums figurait celle du choix des thèmes de débat de la Conférence mondiale; les rapports finals de chacun des forums ont été distribués à la Conférence.

45. Le bureau a participé à une rencontre internationale sur le thème « Les scientifiques du futur : des femmes et des hommes », qui a abordé la question de

l'égalité des sexes dans le domaine de la science (UNESCO, Paris, 21-27 avril 1998).

46. Le bureau a exécuté un projet en vue de l'amélioration des résultats des femmes et des filles dans les matières scientifiques dans les établissements d'enseignement secondaire et à l'université.

47. Il a également contribué à l'exécution d'un projet financé par le Danemark pour donner des moyens d'action aux femmes rurales au niveau communautaire.

48. L'exécution du programme UNESCO/DANIDA (Agence danoise de développement international) en faveur des droits de l'homme, qui vise à assurer une formation aux droits fondamentaux des femmes mais aussi à favoriser la participation de ces dernières à l'économie de marché, s'est poursuivie. Elle a débouché sur un vaste programme dont les principaux éléments portaient sur des questions comme l'approvisionnement en eau et l'hygiène, les activités génératrices de revenus, l'accès au crédit et les techniques agricoles. La formation présente un intérêt pratique de même que le recours aux émissions radiophoniques, au débat et à la théâtralisation des questions sociales et d'égalité entre les sexes.

49. Le bureau a également exécuté le projet sur les villes, l'environnement et les relations entre les hommes et les femmes, qui analyse la situation de l'environnement dans les villes moyennes et ses effets sur la nature des relations sociales, notamment entre les hommes et les femmes, pour recueillir des informations qui serviront aux décideurs. À Ouagadougou, il s'est avéré que l'amélioration récente des conditions sociales dans un quartier (remise en état de l'environnement et approvisionnement en eau potable) était due en partie aux efforts d'une association féminine locale.

République démocratique du Congo

Statistiques de base

50. Population totale, 2000 : 51 749 000; population féminine, 2000 : 26 125 000; population féminine âgée de 15 à 49 ans : 11 187 000; taux d'analphabétisme des adultes (estimation pour 1995), hommes : 13; taux d'analphabétisme des adultes (estimation pour 1995), femmes : 32,3; taux brut de scolarisation dans le primaire et le secondaire, 1995, filles et garçons confondus : 52 %; proportion brute de filles inscrites dans le

primaire et le secondaire par rapport aux garçons, 1995 : 41.

Activités dans le cadre du programme ordinaire de l'UNESCO (1998/1999)

Les femmes et l'éducation

51. Les activités de formation de spécialistes de la petite enfance menées par le bureau ont consisté à participer à l'organisation du séminaire international sur la mobilisation des femmes pour créer des structures novatrices pour les jeunes enfants (Bamako, 2-9 février 1998).

Les femmes et la promotion d'une culture de la paix

52. Compte tenu de l'importance accordée par l'UNESCO à l'Afrique, un projet spécial sur les femmes et la promotion d'une culture de paix en Afrique a été lancé au Burundi, au Cameroun, en Namibie, en République centrafricaine, en République du Congo, en République-Unie de Tanzanie et en Sierra Leone. Il devrait progressivement être étendu à d'autres pays. Il suppose l'envoi de missions de paix interorganisations chargées de renforcer le rôle que jouent les femmes en tant qu'artisanes de la paix et de mieux faire entendre leur message de paix au niveau local par le biais de monographies portant sur les techniques traditionnelles, la constitution de réseaux et les campagnes de sensibilisation, la formation en vue de l'acquisition des compétences nécessaires pour instaurer la paix et pour régler les conflits dans un esprit d'égalité entre les sexes et de non-violence.

53. Le bureau a participé à la préparation d'un ouvrage sur les pratiques optimales des femmes dans le domaine de la consolidation de la paix qui sera publié en coopération avec l'Association africaine des femmes pour la recherche sur le développement et s'inspire de documents présentés par des Africaines à un séminaire interorganisations sur les meilleures pratiques utilisées par les femmes pour régler les conflits par des moyens traditionnels dans un esprit de non-violence. Un annuaire des femmes qui oeuvrent au niveau local pour promouvoir la solidarité dans les situations d'urgence a également été établi en collaboration avec le Réseau international de femmes.

54. À partir de monographies et en coopération avec le Forum des éducatrices africaines, l'UNESCO prépare des modules de formation aux techniques permet-

tant de régler les conflits sans recourir à la violence et en tenant compte des différences entre les sexes à l'intention des Africaines désireuses de travailler pour la paix. Fortes de ces connaissances nouvelles, ces dernières devraient être plus présentes dans les négociations pour la paix, en Afrique.

55. Le Ministère de la famille et de l'intégration des femmes au développement a organisé plusieurs réunions et mis en place des mécanismes pour renforcer la participation des femmes à l'instauration de la paix. Un réseau actif d'associations féminines pour la paix et une base de données rassemblant les noms d'experts et de spécialistes de la réconciliation nationale et de la promotion d'une culture de paix ont ainsi vu le jour (République du Congo, avril 1998).

Allemagne

Statistiques de base

56. Population totale en 2000 : 82 688 000; population féminine en 2000 : 42 063 000, population âgée de 15 à 64 ans en 2000 : 56 860 000; population féminine âgée de 15 à 49 ans en 2000 : 19 961 000; taux de scolarisation brut des filles et des garçons dans l'enseignement du premier et du second degré en 1995 : 103; taux de scolarisation brut des filles dans l'enseignement du premier et du second degré en 1995 : 102.

Activités entreprises au titre du programme ordinaire de l'UNESCO (1998-1999)

Les femmes et l'éducation

57. L'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO a organisé un atelier sous-régional à l'intention des femmes et des hommes sur la gestion du personnel enseignant en Afrique francophone, en coopération avec la Fondation allemande pour le développement international (Ouagadougou, 14-18 avril 1997).

Les femmes, la science et la technologie

58. Le bureau de l'UNESCO a participé à une réunion préparatoire de la Conférence mondiale sur la science (Slovénie, 5-7 novembre 1998); les participants y ont été unanimes à souligner l'importance de la participation des femmes à la science et à la technologie sans laquelle le développement durable ne saurait de-

venir réalité. La réunion a également permis aux participants de réaffirmer leur plein appui à l'intégration des questions de sexes aux travaux de la Conférence mondiale sur la science et de présenter des recommandations dans ce sens lors de la Conférence.

Les femmes et la culture

59. L'Institut européen de recherche pour les politiques culturelles comparatives et les arts (ERICArts), ONG dont le siège se trouve à Bonn, a établi un document préparatoire sur les femmes et les politiques culturelles à l'intention de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 30 mars-2 avril 1998). La Présidente du Bundestag, Mme Rita Süssmuth, était la personnalité invitée à faire lors de la Conférence un exposé en plénière.

60. Le bureau a participé à un concours international de mode destiné à promouvoir la diversité culturelle par la mode. Les stylistes ont été sélectionnés en fonction des critères d'innovation appliqués dans cette branche et compte tenu de l'identité culturelle et de l'utilisation de matières premières renouvelables et locales. Des jeunes femmes et des jeunes hommes ont vu leur travail reconnu par la communauté internationale lors d'une exposition de mode réalisée à l'occasion d'EXPO'98 (Lisbonne, 7 juin 1998) et d'une exposition tenue au musée national du vêtement (Lisbonne, 24 juin-24 septembre 1998).

Projets extrabudgétaires

– État de la coopération en août 1999

61. La principale responsabilité en matière de planification et de réalisation du programme international de coopération pour le développement incombe au Ministère fédéral de la coopération économique; un certain nombre d'autres ministères financent et exécutent par ailleurs des activités de développement dans les domaines relevant de leur compétence. L'objectif est de renforcer la participation des groupes bénéficiaires, dont les femmes, à la conception et à la réalisation des projets d'assistance allemands.

Les femmes et les médias

62. Le bureau a appuyé un projet opérationnel financé par l'Allemagne et concernant la mise en place de la Fédération des journalistes africaines (à la mi-1999).

Inde

Statistiques de base

63. Population totale en 2000 : 1 006 770 000; population féminine en 2000 : 487 105 000; population féminine âgée de 15 à 49 ans en 2000 : 252 258 000; taux d'analphabétisme des hommes et des femmes en 1995 : 48; taux d'analphabétisme estimé des femmes pour 1995 : 62,3; taux de scolarisation brut des garçons et des filles dans l'enseignement du premier et du second degré en 1995 : 72; taux de scolarisation brut des filles dans l'enseignement du premier et du second degré en 2000 : 61.

Activités entreprises au titre du programme ordinaire de l'UNESCO (1998/1999)

Les femmes et l'éducation

64. Le bureau de l'UNESCO fournit un appui et une assistance à un certain nombre de programmes, notamment en matière d'éducation, y compris des programmes préconisant l'éducation de base, l'étude des sexospécificités et l'éducation préventive contre l'abus des drogues et le VIH/sida, ainsi que des activités traitant de la jeunesse, des besoins éducatifs spéciaux, des enfants des rues, du travail des enfants et de la protection de l'environnement, l'orientation centrale étant l'éducation pour tous.

65. Le bureau prend une part active à un programme d'éducation intégratrice et des programmes d'appui aux collectivités comportant une évaluation et un examen des mesures d'incitation mises en place dans les écoles primaires pour renforcer la participation des filles (1998), ainsi qu'au projet sur l'enseignement primaire destiné aux filles et aux groupes défavorisés à Haryana (1998).

Alphabétisation, postalphabétisation et éducation de base des adultes

66. Le bureau a participé à la réunion d'un groupe d'experts destinée à établir le cadre de la formation des femmes en tant que gestionnaires de l'éducation non scolaire.

67. Le bureau a élaboré un guide destiné à la formation des enseignants au niveau primaire dont les classes comportent plusieurs divisions dans le cadre du projet quinquennal conjoint de l'ONU et du Comité scientifi-

que sur les problèmes de l'environnement (SCOPE) du Gouvernement indien.

68. Le bureau a organisé des programmes d'initiation au droit à l'intention des femmes (Inde, 1998-1999).

69. Le bureau a entrepris d'examiner les politiques nationales relatives à l'éducation des filles et des femmes et les mécanismes relatifs à leur mise en oeuvre. L'étude a servi de document de fond à la deuxième réunion du Comité régional intergouvernemental sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, novembre 1998).

70. Le bureau a effectué des recherches sur l'évaluation des mesures d'incitation prises pour accroître le nombre de filles dans l'enseignement primaire et les y retenir.

71. Le bureau a appuyé les activités exécutées dans les neuf pays en développement à forte population en établissant un document sur les femmes dans ces pays et le rôle qu'elles jouent en tant qu'éducatrices.

72. Le bureau de l'UNESCO a participé aux travaux du Groupe de travail interinstitutions sur les sexospécificités en vue de l'établissement de l'indicateur sexospécifique du développement humain et de l'indicateur de la participation des femmes.

Réforme de l'enseignement secondaire général et professionnel

73. Le bureau a appuyé le projet sur l'acquisition des connaissances et la communication pour l'autonomisation en cours de réalisation dans l'État d'Andhra Pradesh en vue de former les femmes analphabètes ou nouvellement alphabétisées.

Les femmes et l'éducation relative au sida fournie par les établissements d'enseignement

74. L'UNESCO s'efforce d'intégrer l'éducation préventive permettant de lutter contre le VIH/sida dans les programmes scolaires. Elle a mis au point un programme d'éducation préventive et de communication conçu spécialement à l'intention des sociétés dans lesquelles les hommes occupent traditionnellement la place dominante, les femmes n'ayant que peu de contrôle sur leur vie sexuelle et leurs facultés de procréation. Des ateliers destinés aux organisations communautaires de femmes ont été organisés en Inde afin de doter les femmes analphabètes ou nouvellement al-

phabétisées des connaissances et compétences voulues pour se protéger et protéger leur famille.

75. Le bureau a mené à bien un atelier d'orientation sur les tests obligatoires et la violence contre les femmes et les filles porteuses du VIH, en collaboration avec l'ONG SANLAAP (Calcutta, 1998).

76. Le bureau a mené à bien une étude sur les femmes diplômées de l'université et a participé à la deuxième Réunion conjointe des six comités intergouvernementaux chargés de l'application des conventions régionales sur la reconnaissance des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur (UNESCO, Paris, 29 septembre-octobre 1998).

77. Le bureau a réalisé une étude de cas sur le projet de lutte contre la pauvreté urbaine et le rôle que peuvent jouer les universités pour prêter main-forte à cet égard qui a été parachevée par l'université des femmes à Mumbai (1998) et dont la version définitive est actuellement établie en vue de sa publication.

Éduquer pour un avenir viable

78. Le bureau a pris une part active à la publication de matériels d'information sur le profil des hommes et des femmes au Jammu-et-Cachemire, et les besoins en matière de formation des femmes dans les panchayats, ainsi qu'à l'édition et à la publication d'une étude sur les femmes, l'harmonie communautaire et l'autonomisation en Inde.

79. En coopération avec les partenaires de l'UNESCO, le bureau a contribué à la mise au point de l'indicateur sexospécifique du développement humain et de l'indicateur de la participation des femmes et organisé un atelier sur l'intégration des questions d'environnement dans l'enseignement technique (1998).

80. Le bureau s'est occupé de mobiliser les compétences spécialisées et les ressources à l'échelon des municipalités de manière à promouvoir les programmes de formation destinés aux femmes auprès des autorités locales.

81. Le bureau a participé à l'organisation d'une réunion sur les femmes dans les panchayats et les problèmes et stratégies s'y rapportant (Trivandrum, 1998).

Les droits fondamentaux des femmes

82. Dans le cadre du programme d'éducation aux droits de l'homme de l'UNESCO, une série de conférences sur les droits des femmes ont été organisées dans le but d'apporter des précisions sur les nombreuses normes internationales concernant les femmes et les obstacles qui s'opposent à leur application.

Les femmes, la science et la technologie

83. À l'école internationale d'été de biologie moléculaire et cellulaire, le bureau a participé à un cours de formation destiné aux étudiants de niveau postdoctoral et aux chercheurs sur la base moléculaire de l'infection bactérienne (131 participants dont 56 femmes).

84. Le bureau a pris une part active à l'élaboration de matériels de formation scientifique et technologique destinés aux femmes rurales, mis au point au Centre pour la science au niveau des villages, à Wardha.

85. Le bureau a mené un programme de formation sur les techniques rurales appropriées à l'intention des femmes rurales, au Centre pour la science au niveau des villages, à Wardha.

86. S'agissant du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des ressources en eau, le bureau a organisé un séminaire sur les femmes et l'eau (New Delhi, 1999).

Les femmes et la culture

87. Le bureau a fourni matériel et instruments musicaux devant servir à la formation de groupes défavorisés et offert des cours gratuits aux femmes et aux enfants des taudis de l'État d'Orissa dans le domaine de la musique, de la danse et des arts, en collaboration avec le groupe Samaj Kalyan Samiti.

88. Le bureau a participé à la tenue de la conférence organisée par l'Association sud-asiatique de coopération régionale sur les femmes pour une culture de la paix (New Delhi, 1998-1999).

Projets extrabudgétaires

89. Le bureau a fourni un appui à l'élaboration des politiques et des programmes touchant l'audit de l'application des principes et des règles antisexistes au niveau de l'État (projet en cours).

Jordanie

Statistiques de base

90. Population totale en 2000 : 6 330 000; population féminine en 2000 : 3 096 000; population féminine âgée de 15 à 49 ans en 2000 : 1 459 000; taux d'analphabétisme des hommes et des femmes en 1995 : 13,4; taux d'analphabétisme estimé des femmes pour 1995 : 20,6.

Activités entreprises au titre du programme ordinaire de l'UNESCO (1998-1999)

Les femmes et l'éducation

91. Le bureau a organisé un atelier sous-régional sur les statistiques et indicateurs ventilés par sexe pour les États arabes, en collaboration avec la Commission nationale jordanienne (novembre 1998), auquel ont participé cinq experts relevant du Ministère de l'éducation et un expert appartenant au Ministère de la jeunesse.

92. Afin de modifier les attitudes et d'éliminer les stéréotypes culturels s'appliquant aux femmes, le bureau de l'UNESCO à Amman a fait paraître une publication traitant de la terminologie de la parité en langue arabe. Par ailleurs, le bureau effectue actuellement une étude consacrée aux conceptions stéréotypées des rôles dévolus aux hommes et aux femmes dans l'enseignement primaire.

93. Le bureau a également prêté une assistance à l'occasion du séminaire de formation organisé à l'intention des jeunes hommes et des jeunes femmes sur l'éducation et l'information en vue de la durabilité aux niveaux municipal et communautaire (Liban, juillet 1998).

Les femmes, la science et la technologie

94. Le bureau a participé à un atelier régional de formation d'enseignantes sur la création, au moyen du système de gestion Web course tools, de supports de cours en HTML sur la didactique des sciences, destinés à être diffusés sur Internet. L'atelier, qui s'est tenu à Doha, était organisé par le bureau de l'UNESCO au Caire et l'Université du Qatar (22-25 novembre 1998). Les participantes ont été formées au nouveau système électronique permettant de donner des cours théoriques sur le Web.

95. Le bureau a organisé la première conférence italo-jordanienne sur les matières plastiques, dans le cadre

du réseau méditerranéen des sciences et de la technologie des nouveaux matériaux à base de polymères (Amman, 16-19 mars 1998). Vingt pour cent des participants étaient des femmes.

Les femmes et la culture

96. Le bureau a fourni une assistance financière au Conseil international de la musique pour que soit créé à Amman un centre régional offrant des moyens de formation musicale aux jardinières d'enfants travaillant dans les pays arabes (octobre 1998).

97. Conjointement avec l'UNIFEM, l'UNICEF, le PNUD et le Comité national jordanien pour les femmes, l'UNESCO a organisé un atelier régional sur le thème de la violence au sein des foyers et du rôle des médias à cet égard (Jordanie, novembre 1998). Il est procédé actuellement à l'organisation d'une réunion de suivi des questions soulevées, à laquelle participeront des femmes journalistes provenant des autres États de la région.

Luxembourg

Statistiques de base

98. Population totale en 2000 : 430 000; population féminine en 2000 : 216 000; population féminine âgée de 15 à 49 ans en 2000 : 105 000.

99. Le Ministre des affaires étrangères gère le programme d'assistance au développement du Luxembourg en coopération avec le principal agent d'exécution des projets bilatéraux, Lux-Development. Une attention particulière est accordée à l'égalité entre les sexes, à la protection de l'environnement, à l'éducation pour le développement et à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

Activités entreprises au titre du programme ordinaire de l'UNESCO (1998-1999)

100. Le bureau a contribué à la réalisation du projet opérationnel financé par le Luxembourg sur le renforcement de la presse féminine indépendante (Mali).

Les femmes, la science et la technologie

101. Le bureau a participé au onzième Congrès de la Fédération des sociétés européennes de physiologie des plantes (sur les 350 participants, 145 étaient des femmes).

Myanmar

Statistiques de base

102. Population totale en 2000 : 49 342 000; population féminine en 2000 : 24 743 000; population féminine âgée de 15 à 49 ans en 2000 : 13 088 000; taux d'analphabétisme estimé des hommes et femmes pour 1995 : 16,9; taux d'analphabétisme estimé des femmes pour 1995 : 22,3; taux de scolarisation brut des jeunes filles et des garçons dans l'enseignement du premier et du second degré en 1995 : 65; taux de scolarisation brut des filles dans l'enseignement du premier et du second degré en 1995 : 64.

Activités entreprises au titre du programme ordinaire de l'UNESCO (1998-1999)

Bourses

103. Une bourse a été décernée à Mme Naing dans le cadre du programme de bourses coparrainé par la République de Corée et l'UNESCO, pour des études dans le domaine de la production de programmes documentaires pour la télévision. Une bourse a également été décernée à Mme Daw dans le cadre du programme de bourses coparrainé par le Japon et l'UNESCO, pour des études dans le domaine de l'alphabétisation.

Projet extrabudgétaire

104. Le bureau a participé à la réalisation et à la finalisation du projet sur l'appui aux services techniques visant à améliorer l'accès des enfants, des femmes et des hommes des collectivités les plus pauvres à l'enseignement primaire.

Programme des Nations Unies pour le développement

105. Le bureau a participé, avec le PNUD, à la réalisation et à la finalisation du projet en cours sur l'amélioration de l'accès des enfants, des femmes et des hommes des collectivités les plus pauvres à l'enseignement primaire (phase II).